

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	10

Date de la Convocation
26/06/2026

Objet de la délibération

Délibération n°38/2026 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANIMATION ET SURVEILLANCE DE LA PAUSE MERIDIENNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'encadrement, l'animation et la surveillance des enfants durant la pause méridienne afin de garantir leur sécurité et le bon fonctionnement du service ;

Considérant que ce besoin présente un caractère temporaire lié à l'organisation du service sur la période scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de créer un emploi non permanent d'agent contractuel afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, chargé de l'animation et de la surveillance de la pause méridienne.

Cet emploi est créé pour une durée de 10 mois et 2 jours, à compter du 01/09/2026 jusqu'au 02/07/2027, à raison de 8 heures hebdomadaires.

L'agent recruté exercera les missions suivantes :

- assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne ;
- participer à l'animation des temps périscolaires du midi ;
- veiller au respect des règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective ;
- accompagner les enfants et favoriser un climat serein durant le temps méridien.

L'agent sera recruté par contrat à durée déterminée, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique relatives au recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise et de l'expérience professionnelle de l'agent.

Séance du 03 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le TROIS JUILLET à DIX-SEPT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre.

Absents représentés :

Absents excusés non représentés : TROIN Katia
Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET